



Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur

ALP. COUTURE, BIJOUTIER

96 Rue Principale, Hull.

Venant d'arriver, un excellent choix de bijoux...

SPECIALITÉ : Joints de mariage, montres en or pour dames...

A meilleur marché que n'importe où. Une visite est sollicitée.

ALP. COUTURE, BIJOUTIER.

9 RUE PRINCIPALE, HULL.

JOHNSON'S COUGH CURE,

Remède pour la guérison de la Toux du...

DR JOHNSON,

Le meilleur remède connu, préparé par

R. A. HELMER

Medical Hall—Rue Principale, HULL.

N. B.—Parfums et articles de toilettes

LA GOLDIE & McCULLOCH Co. L'd

GALT, ONT.

MANUFACTURIERS D COFFRES-FORTS.

A épreuve du FEU et des VOLEURS

Aussi les « Engins Wheelock », les « Scies à l'usage des Moulins et de tous les travaux en bois. »

Machines, Chaudières pour Scieries.

Poules et toutes sortes de machines pour scieries.

F. W. BINDON,

Agent général

Office : 181 rue Sparks, Ottawa.

AVIS IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures garanties pures, pourront s'adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

- F. BARRETTE. P. H. CHARRON. ANT. PARENT. O. CHLNIER. B. CARRIERE. D. CHARRON. M. J. LAVERDURE. A. LABELLE. J. MARTEL. P. DAoust. F. LAROCHE. F. ROUDEAU, Wrightville.

Demandez la marque CARRÉ ROG E.

— MANUFACTURÉ PAR —

WM. HOWE,

BLOC HOWE, OTTAWA.

La banque Jacques-Cartier

BUREAU PRINCIPAL : MONTREAL

Capital payé.....\$500,000

Fonds de réserve.....\$235,000

Directeurs.—L'hon. ALPH. DESJARDINS, P. Président ; MM. A. S. HAMELIN, Vice-Président ; DONTAVIOLLETTE, JOEL LEDUC, A. L. DE MARTIGNY ; A. L. DE MARTIGNY, Directeur-Général ; TANORON BRYVENU, Asst.-Gérant ; E. G. JEAN, Inspecteur.

SCOTTISH BANK.—St-Hyacinthe, A. Clément, gérant ; Beauharnois, J. Leduc, gérant ; Hull, P. Q., J. P. de Martigny, gérant ; St-Sauveur, (Qué) Dion, gérant ; Québec, rue St-Jean, G. S. Powell, gérant ; Fraserville, J. O. Leblanc, gérant ; Valleyfield, L. A. de Martigny, gérant ; Victoriaville, A. Marchand, gérant ; Edmundston, N. O., J. E. Laurencelle, gérant.

BRANCHES A MONTREAL.—St-J-Baptiste, A. Boyer, gérant ; Ste-Cunégonde, H. Bourbeau, gérant ; St-Henri, H. Dorion, gérant ; Rue Ontario, G. Leclerc, gérant.

DEPARTEMENT D'ÉPARTEMENTS.—Au Bureau Principal des Succursales.

COMMISSAIRE.—Londres, An. erre ; Le Crédit Lyonnais ; Le Comptoir National d'Escompte de Paris, Paris, France ; Le Crédit Lyonnais ; Le Comptoir National d'Escompte de Paris, New York ; National Bank of the Republic ; Bank of America ; Boston ; The Merchants National Bank, Chicago ; Bank of Montreal, Canada ; The Merchants Bank of Canada ; Bank of British North America ;

Remise des crédits commerciaux ; des lettres circulaires payables dans toutes les parties du monde ;

COMPAGNIE D'EXPOSITION

— DU — CANADA CENTRAL

{ NEUVIEME }

Exposition : Annuelle

A OTTAWA

Septembre 17 au 26' 96

Entrees fermées

lundi, 14 septembre.

\$14 500 donnés en prix, à part d'une liste de " PRIX SPECIAUX " comprenant 27 médailles en or, en argent et en bronze. Prix spéciaux en argent.

Les médailles d'or données par cette compagnie sont reconnues pour être les meilleures et plus belles données par aucune autre compagnie existante, au dire des exposants.

Le terrain et les Bâtisses

Plus de \$40,000 ont été dépensés en améliorations de puis la dernière exhibition.

Le terrain a été amélioré et toutes les bâtisses ont été reconstruites en neuf, Nouvelles étables pour les chevaux, nouvelles étables pour les bestiaux, bâtisses pour les moutons et les cochons, toutes construites d'après les principes les plus modernes et les plus nouveaux, et situés au côté sud du terrain près du canal. La bâtisse pour les voitures a été agrandie. La bâtisse des machineries a été agrandie de moitié. Nouvel hypodrome d'un demi mille. Le nombre des sièges a été augmenté et 8000 personnes peuvent s'asseoir. La bâtisse des beaux arts a été agrandie. Nouvelle bâtisse pour les poètes. La bâtisse principale a été agrandie considérablement, les chemins ont été macadamisés, une clôture de 13 pieds de hauteur a été construite autour du terrain. Une nouvelle entrée a été faite sur la rue Elgin. Les bâtisses de l'agriculture et l'horticulture sont considérablement agrandies et plus attractives. De nouveaux laboratoires et arrangements sanitaires ont été érigés et sont des plus parfaits. Rien n'a été épargné pour donner tout le confort nécessaire et désirable aux exposants et aux visiteurs.

Les nouvelles bâtisses pour les chevaux et les bestiaux sont construites de manière à faciliter les visiteurs à traverser les bâtisses, voir les chevaux et animaux de chaque côté et être à l'abri.

La liste de prix pour les exposants d'animaux et de volailles a été considérablement augmentée.

Les courses et les attractions spéciales surpasseront de beaucoup tout ce qu'il y a eu par le passé.

Les Attractions du soir

Commenceront samedi 19 et se continueront tous les soirs jusqu'à la clôture de l'exposition. Le magnifique drame à spectacle

" LE SIEGE D'ALGIERS " accompagné de splendides feux d'artifices seront exécutés par le professeur HAND & Cie, de Hamilton, Ont., qui a si bien réussi l'année dernière dans la représentation du Siège de "Sébastopol."

Ne manquez pas de visiter cette Exposition d'Ottawa.

Pour toute information, adressez vous à

Wm. HUTCHISON | E. McMAHON

Président, Secrétaire.

Ottawa, Ont.

LA CONSERVATION DE LA SANTE

La propreté avant tout est indispensable pour se maintenir en bonne santé.

Il faut se laver tout le corps, au moins deux fois par semaine, soit avec de l'eau froide, soit avec de l'eau légèrement chaude et ensuite frotter dru avec un essuie-mains rude.

Le moins que l'on puisse faire, c'est d'éponger le visage, la poitrine et le dos, et de frotter à sec le reste du corps au moins une fois tous les jours.

Pour le lavage complet des mains, il faut se servir d'eau chaude, et avant de se savonner, les laisser tremper dans l'eau une ou deux minutes en les y frictionnant. On les savonne ensuite et l'on se brosse les ongles. Pour terminer on se place les mains sous un robinet d'eau froide, c'est rafraichissant et fortifiant pour la peau. Ou bien on trempe les mains dans de l'eau et on frictionne vivement. Si c'est possible, prenez un bain chaud une fois par semaine servez vous de savon et couvrez ensuite tout le corps de flanelle.

Avant de vous mettre au lit, brossez vous dents, peignez et brossez vos cheveux et enroulez les très large, afin qu'ils aient de l'air. Rincez-vous la bouche après chaque repas ou mieux encore brossez vous les dents. Les brosses à dent ne peuvent être trop douces. Les brosses dure ne font se déchausser les gencives, et se gêner les dents qu'elles exposent à l'air au delà de la partie recouverte d'émail.

Ne vous mettez pas de pommade sur les cheveux, cela les empêche d'être les véhicules de la transpiration. L'huile est bonne de temps en temps pour la chevelure et pour le corps aussi pourvu qu'on ait soin d'en faire usage devant le feu. Elles rend les muscles plus souples et plus susceptibles d'efforts.

Prenez garde de boire des liquides trop chaud. Après un long jeûne, ou si l'on est fatigué, il est bon de boire un peu chaud, mais pas trop, et dans ces cas quelques cuillerées, avant de manger peuvent être très utiles, surtout pour les vieillards.

Pas d'excès de douceurs, de pâtisseries, de sucreries.

Tous les vêtements, surtout ceux qui touchent de plus près au corps, doivent être retournés lorsqu'on se met au lit et suspendus plus haut que la tête. Le matin, il faut ouvrir le lit entièrement et écarter les draps et les couvertures de manière à laisser pénétrer l'air, ouvrir les fenêtres toutes grandes.

Avant de déjeuner promenez vous quelques minutes en plein air. Faites la promenade longue ou courte selon votre état de santé et de force.

N'allez jamais visiter à jeun une personne atteinte de la fièvre ou d'une maladie infectieuse. Prenez un peu de café ou de thé et une croûte de pain avant d'entrer dans sa chambre.

Si vous voulez éviter les maladies, empêcher les miasmes, veillez aux mares, aux étangs, arrosez abondamment les conduits, tuyaux, etc, désinfectez les évier Versez dans les égouts un seau ou deux d'eau dans laquelle vous aurez mis de l'acide phénique. Faites cela tous les deux jours. Faute d'acide phénique servez-vous de chlorure de chaux. Le sulfate de fer est un excellent désinfectant. Pour désinfecter les water-closets, il suffit d'y jeter trois ou quatre

fois par semaine une poignée de ce sel.

Si vous ne pouvez d'ordinaire vous réchauffer les pieds au lit, frottez les bien avant de vous coucher. Si cela ne suffit pas, épongez-les avec de l'eau froide en les essuyant, frottez de haut en bas et non de bas en haut les orteils et les chevilles.

Dans le cas où vos pieds persistent à rester froids essayez un bain de pieds de moutarde avant de vous mettre au lit et chaussez-les chaudement de chaussons. Les personnes qui jouissent d'une bonne santé n'ont pas les pieds froids la nuit.

Si vous ne voulez pas avoir de cauchemars, évitez les soupers trop substantiels.

DR GOECELIN.

Les Américains-Marseillais

L'HISTOIRE D'UN BICYCLISTE

Tout à la bicyclette, même les histoires étourdissantes qui étaient réservées jusqu'alors aux chasseurs. Les histoires de bicyclettes vont battre les histoires de chasse. A preuve l'aventure suivante, curieuse et renversante. Une douzaine de bicyclistes se reposaient à l'ombre d'un arbre sur la route de Morristown, dans le New Jersey. Ils causaient joyeusement lorsqu'ils virent arriver un autre bicycliste poussant une roue devant lui et portant sur l'épaule le reste de sa machine, qui paraissait en triste état. " Il vous est arrivé un accident ? demanda l'un des bicyclistes au repos. Un accident, répliqua l'intrus, vous pouvez dire que c'est un accident et un fameux !

Tout en parlant, il jette par terre les morceaux de la bicyclette et va s'allonger à l'ombre de l'arbre. Il était pâle et tremblant, son oeil était hagard ; on pouvait aisément supposer qu'il avait été sérieusement blessé dans cet accident et qu'il n'était plus question d'un simple pelle. " J'espère que vous n'êtes pas blessé ? reprit le premier interlocuteur. — Non, répond l'inconnu, je ne suis pas blessé physiquement parlant, mais au moral ! J'aurais bien voulu voir, vous autres qui êtes là à bavarder tout à votre aise. —

Que vous est-il donc arrivé ? Dites vite, vous me faites frémir d'impatience, dit le bicycliste. — C'était terrible, répliqua notre homme près de s'évanouir. Voici le fait. Ecoutez et dites s'il n'y a pas de quoi mourir de frayeur.

" A un mille d'ici, j'ai aperçu sur la route un serpent énorme. Histoire de rire je voulais lui passer sur le corps avec ma machine. Mais le reptile, à mon approche, se redressa et planta ses crocs dans mon pneu. Celui-ci fait explosion avec une telle violence qu'il fait sauter la tête du serpent qui va retomber dans un champ de maïs bordant la route. Je saute à bas de ma monture... non, de ma bicyclette, et je me mets en mesure de réparer le mal. Mais, ô douleur amère ! je vois les anneaux de la chaîne tomber sur le sol un par un. Je vois aussi le guidon noirir, puis les roues, en un mot toute ma manivelle était devenue noire et se désagrégeait en morceaux.

" Après un moment de stupéfaction, j'ai repris mes esprits et j'ai compris que le serpent était d'une espèce très venimeuse et que ma bicyclette était empoisonnée. N'y a-t-il pas de quoi trembler et s'évanouir ? Messieurs, si vous m'en croyez, allons prendre un cordial !

FATALE EXPLOSION

Un ouvrier réduit en Poussière.

Lancaster, Pa., 18.—Trois hommes tués, une vingtaine blessés et plusieurs bâtisses démolies, tel a été le résultat d'un dévastateur d'une bombe de dynamite de 25 livres, qui a éclaté à New Hollande, Pa.

Hier matin, Charles T. Cannon, un employé de la Pennsylvania Telephone Co., est allé dans la cuisine d'été, où les explosifs sont emmagasinés, afin d'y prendre la dynamite dont on avait besoin pour la journée.

Quelques minutes après, une terrible explosion se faisait entendre et un des côtés de la cuisine était réduit en poussière. Une grande ouverture qui se trouvait sur l'autre mur était rouge de sang, et des morceaux de chair restés collés sur les pierres.

On croit que le corps de l'infortuné Cannon a été lancé de ce côté et a traversé ce trou. Cet infortuné a été réduit en atomes.

Frank Hammond et Georges Crossman, deux ouvriers qui travaillaient près du lieu où l'explosion s'est produite, ont été gravement blessés et sont morts pendant qu'on les transportait en ville.

On ignore les causes de l'explosion.

DES CENTAINES de VIES MENACÉES

Projet anarchiste découvert à temps

LE FIFTH AVENUE HOTEL EN DANGER.

Arrestation d'un dangereux personnage

New York, 18.—L'intervention d'une femme vient de prévenir la plus terrible catastrophe dont New York aurait encore jamais été témoin. Un anarchiste qui, entre temps consacre ses loisirs à la profession de pharmacien, méditait depuis plusieurs mois l'idée de faire sauter le Fifth Avenue Hotel, et voici comment il a été empêché de mettre son oeilux projet à exécution.

Naum Feldman, c'est le nom de l'anarchiste pharmacien, et qui est âgé de 28 ans, vivrait à son compte, il y a un an et demi, une petite pharmacie au No 1951 Second Avenue. Tout alla bien jusqu'à la naissance d'un enfant que sa femme lui donna ; celle-ci, qui apportait par son travail le plus clair du revenu dut alors se consacrer à son enfant, et la misère ne tarda pas à s'asseoir au foyer domestique.

A plusieurs reprises, Feldman, qui s'occupait plus de doctrines socialistes que de son commerce, déclara que sa femme était pour lui un obstacle ; il avait même, vendredi dernier, saisi un rasoir et menacé de tuer la femme et l'enfant. C'est après cette menace que Mme Feldman crut devoir faire arrêter son mari, qui fut logé en prison en attendant son procès.

Une perquisition faite dans le sombre laboratoire de Feldman a amené la découverte d'une bouteille de huit pouces de longueur et de deux pouces de diamètre, au deux tiers remplie d'une poudre brune. Mme Feldman déclare que c'était un dangereux explosible ; pour s'en convaincre, le capitaine Westervelt en mit quelques grains sur une feuille de papier à laquelle il mit le feu. Une explosion très forte se produisit.

TOUTES LES DAMES AIMENT

UNE ROBE DE SOIE

Et juste au moment où

BRYSON, GRAHAM, & CO.

Vendent des Soies rares à des prix tels que

L'AMOUR DOIT ETRE ENCOURAGE

Jolie soie barrée à robes, pure, molle, Soie Japonaise pour 45c. [pour 25c. Soie Surah pour 50c Soie carreaute, noir et blanc, pour 45c] Plaid de Soie Tartare.

SOIE DE DRESDE

POUR \$1.00

Cette soie est probablement la plus belle qui ait jamais été offerte pour ce prix et est à peine égalée par la soie de \$1.25 offerte aujourd'hui.

Soie noire, gros grain, vraie soie de Naples, et cependant pour 75 cents.

SOIE JERSEY, SOIE DE DEUIL, MOIRE ANTIQUE

LE MAGASIN DE SOIERIES DE ...

BRYSON, GRAHAM & CO.

Garnitures de Robes, Gants, ETC.

FORTIN ET GRAVELLE

MANUFACTURIERS DE

CHAUX Hull Qué.

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.

Les ordres par a malle et par télé, phone sont exécutés promptement.

J. N. Fortin, J. E. Gravelle

A VENDRE — Deux machines à coudre en parfait or ire.

S'adresser au bureau du SPECTATEUR, 154 rue Principale.

P. I. BAZIN

— BANQUIER —

Agent d'Assurance et Courtier Général

occupe spécialement de réglemens d'affaires de Faillites

Possède la plus grande expérience et les meilleures relations pour agir comme intermédiaire entre débiteurs et créanciers, pour effectuer les comptes.

S'occupe aussi d'administration et de réglemens de successions et de placements d'argent, etc., etc

Adresse : 13 RUE ELGIN, où 216 RUE PRINCIPALE,

Ottawa, Ont. Hull, P. Q.

# "LE SPECTATEUR"

Journal bi-hebdomadaire.  
Publié par la Société de Publications  
Conservatrice de Montréal.

**ABONNEMENT**  
Hull et Ottawa: Un an ..... \$2 00  
Six mois ..... 1 00  
Montréal et Québec: Un an ..... 2 00  
Six mois ..... 1 00

ANNONCES—Mesure Nompereil  
Première insertion ..... 10cts. la ligne  
Insertions subséquentes ..... 5cts. la ligne  
Une fois la semaine ..... 7 la ligne

**N. PAGÉ,**  
Administrateur.  
BUREAUX et ATELIERS,  
No 154 RUE PRINCIPALE,  
HULL QUEBEC.

MARDI 25 AOUT. 1896.

## ACTUALITÉS

Il est probable que sir Richard Cartwright sera nommé haut commissaire à Washington.

M. Laurier assistera à l'ouverture de l'exposition de Toronto en septembre prochain.

L'hon. M. Costigan a siégé sans interruption aux Communes et pour le même comté depuis le commencement de la Confédération.

M. Alf. Thibaudeau, de Montréal, neveu du sénateur R. Thibaudeau, et l'hon. B. Vail, d'Halifax, ont été nommés sénateurs.

L'hon. M. Balfour, secrétaire provincial dans le gouvernement d'Ontario, est décédé à Toronto, mercredi soir. Il était devenu ministre de sa province après le 23 juin dernier.

Sa Grandeur Mgr Duhamel et le Révérend chanoine Campeau sont de retour du lac Témiscamingue.

Mgr Fabre entreprendra son sixième voyage à Rome le 3 septembre prochain. M. le G. V. Bourgault administrera le diocèse en son absence.

## Les Traducteurs.

Les journaux ont beaucoup parlé de la destitution de certains traducteurs du *Hansard*. Le seul prétexte que l'on invoque pour justifier cette mesure injuste c'est que ces employés ont pris part aux luttes politiques. Si la Chambre des Communes se laisse influencer, jusqu'à ce point par la raison de parti, elle commettra un acte de mauvaise foi indigne d'un grand corps délibérant.

Ces traducteurs ont été nommés employés permanents avec l'intention qu'ils pourraient continuer à prendre une part active dans la politique soit comme rédacteurs de journaux, soit comme orateurs de hustings.

Nous reconnaissons au nouveau gouvernement le droit de remplir les places vacantes au *Hansard* en nommant des libéraux, mais ce serait une grave injure de renvoyer sans raison les traducteurs actuels pour les remplacer par des partisans politiques.

## UN ORATEUR ANGLAIS

### NOUVEAU SACRIFICE

M. Laurier nous a donné une nouvelle preuve de l'importance d'avoir un premier ministre canadien-français en proposant, contrairement à la coutume et aux usages établis, un orateur anglais pour succéder à un anglais. Comme il en coûte de sacrifices et d'injustices pour posséder un des nôtres à la tête du gouvernement!

Une chance que M. Laurier a affaire à des gens raisonnables ou qui affectent de l'être. Ainsi, l'Électeur donne le ton de la consolation à ses compatriotes en signalant le fait que M. Edgar a remercié la chambre en français. Qu'y a-t-il de si étonnant en cela? Le nouvel orateur doit être un homme bien élevé. Et il aurait certainement fait preuve de savoir vivre s'il eût négligé de remercier dans leur langue ceux qui se privaient d'un droit consacré pour le lui abandonner. Vraiment, nous n'y trouvons rien de bien extraordinaire. Tant de générosité française vaut bien un merci français.

## LE DISCOURS DU TRONE.

La *Minerve* trouve le discours du trône, lu mardi par le gouverneur général fort insignifiant.

« Le grand ministre Laurier, dit-elle, a débuté, hier après-midi, par un tout petit discours aussi vide, aussi insignifiant qu'un article du *Soir*. Le désappointement a été général. Cela valait bien la peine vraiment de déployer tant de pompe, de faire sortir au clair soleil tant d'uniformes, tant de toilettes de femme, tant de monde de la ville et des champs! Le gouverneur général a mis juste cinq minutes pour dire dans les deux langues, à ses fidèles Communes, ce la seule besogne de la session serait de voter l'argent du peuple pour être dépensé par les nouveaux ministres.

Son Excellence a ajouté néanmoins que son gouvernement allait s'occuper tout de suite de régler la question des écoles, et voir quel espèce de changement on ferait subir au tarif. Puis, c'est tout. »

De son côté, voici comment la *Gazette*, de Montréal, apprécie le discours du trône de mardi :

« Le discours du gouverneur général a été bref. Il dit simplement que les chambres ont été convoquées à cette saison peu propice de l'année, pour pourvoir à l'administration du service public. Il n'était pas possible de continuer ce service sans cette session, parce que les hommes qui sont maintenant ministres, il y a quatre mois, lorsqu'ils dirigeaient l'opposition, se sont montrés obstructionnistes; ont méprisé toute considération politique dans le but d'obtenir un avantage qu'ils espéraient, pour leur parti, dans les élections qui viennent d'avoir lieu. Il est absolument évident que la présente session, avec les dépenses et les inconvénients qu'elle entraîne, n'aurait pas été nécessaire sans la ligne de conduite condamnable de M. Laurier, lorsqu'il était chef de l'opposition, qui s'est occupé plus de ses intérêts personnels et politiques que de l'avantage et des affaires du pays. La clause du discours du trône exprimant l'espoir que les subsides seront votés et que l'on ajournera bientôt, est sans aucun doute l'expression du désir du premier ministre et de ses collègues, car chaque séance du parlement sert maintenant à rendre plus saillante la bêtise qu'ils ont faite en rendant cette session nécessaire. Les subsides auraient pu aussi bien être votés à la session qui s'est terminée en avril dernier.

Le discours du trône déclare, ce qui était connu depuis des mois, que les ministres doivent faire une enquête sur le fonctionnement du tarif, que l'opposition a dénoncé depuis des années et qu'elle ne connaît pas assez pour pouvoir y appliquer ses théories. Il exprime aussi l'espoir que lorsque le parlement se réunira la prochaine fois, la question des écoles de Manitoba sera réglée d'une manière satisfaisante. Ce dernier adjectif s'applique naturellement aux sentiments des deux fractions du gouvernement, les libéraux de l'école de M. M. Greenway et Martin, et les libéraux tels que M. Laurier lui-même, Geoffroy et Tarte. Les élections ont réglé la question en ce qui regarde les écoles séparées sous le contrôle des catholiques romains. Ces écoles ne sont pas près d'être rétablies. En somme le discours du trône, tout bref qu'il est propre à donner à l'opposition beaucoup de courage et d'espoir. »

## A Propos de destitutions

M. Israël Tarte, devenu grand Pacha renvoie les employés publics par centaines pour remplacer ces pauvres diables par des amis politiques, bien entendu. Voici ce qu'il dit à ce sujet dans son journal le *Cultivateur* : « Je n'ai pas fait une seule destitution pour cause politique. » Puis il ajoute cyniquement : « JE NE M'ENGAGE POINT A'EN PAS FAIRE. » Je constate simplement que je n'en ai pas encore fait. Et ce sont des canadiens-français que l'on met à la porte. Quel zèle.

## LE BAZAR STE-ANNE

Le bazar de Ste Anne est pour quel que temps ouvert aux citoyens d'Ottawa.

Les décorations de la salle les gentilles sollicitieuses sont le délice des visiteurs.

## PARLEMENT FEDERAL

La première session du 8e parlement s'est ouverte mercredi.

Selon l'usage, le discours du trône ne fut pas lu ce jour là, mais les membres de la Chambre des Communes furent priés de se choisir un président ou orateur, après quoi le représentant de Sa Majesté ferait connaître les motifs qui ont amené la convocation des Chambres.

L'élection de l'orateur se fit sans opposition, M. Edgar étant unanimement choisi sur proposition de l'hon. M. Laurier.

C'est M. Brodeur, député de Rouville, qui agira comme assistant orateur. La présidence du Sénat a été dévolue à l'hon. Sénateur Pelletier, l'un des vétérans du parti libéral dans la région de Québec. Cette nomination est faite d'après la loi, par arrêté ministériel.

Le gouvernement Laurier a trouvé moyen de reconnaître les longs et fidèles services d'un vieux lutteur. C'est un acte qui lui fait honneur, d'autant plus que le sénateur Pelletier est digne de remplir la haute fonction qui lui est confiée.

La véritable cérémonie d'ouverture a eu lieu hier, avec l'éclat accoutumé. Cortège brillant, costumes d'apparat, salves d'artillerie, rien ne manquait.

A trois heures les membres du sénat et de la chambre des communes étant réunis, le gouverneur général a prononcé le discours du trône dont voici la teneur :

Honorables Messieurs du Sénat,  
Et Messieurs de la Chambre des Communes :

« La nécessité de pourvoir aux besoins du service public m'a forcé de vous convoquer à cette incommode saison de l'année. Il est impossible de mettre devant vous à cette session les comptes publics de l'an dernier ou aucun des rapports qui sont ordinairement soumis au parlement.

Dans ces circonstances et vu que vous serez appelés à vous assembler de bonne heure l'an prochain, il ne paraît pas nécessaire d'appeler votre attention sur aucune mesure particulière, à l'exception de l'octroi des subsides.

« Une enquête minutieuse sera faite sur le fonctionnement du tarif, dans le but de préparer une mesure qui puisse, sans faire d'injustice à aucun intérêt, alléger le fardeau que le peuple a à supporter.

« Des démarches immédiates seront faites afin d'opérer le règlement de la question des écoles de Manitoba. J'ai tout espoir que lorsque le parlement s'assemblera de nouveau, cette importante question sera réglée d'une façon satisfaisante.

« Les estimés budgétaires pour l'année courante vous seront soumis incessamment.

Honorables Messieurs du Sénat,  
Et messieurs de la Chambre des Communes :

« J'espère que lorsque vous aurez donné l'attention nécessaire à la considération des subsides pour cette année je pourrai vous dispenser de prolonger plus longtemps cette session du Parlement.

Cette harangue officielle est, comme on le sait, mise dans la bouche de Son Excellence par ses ministres. Elle est censée résumer leur politique et constituer leur programme.

Il faut admettre que ce document dit bien peu de choses. Le nouveau cabinet veut de l'argent pour payer ses frais d'administration. Cela va de soi. On ne sert pas l'État gratuitement, même sous un régime libéral.

Le tarif va être l'objet d'une étude. On désire en connaître le fonctionnement, en vue d'y apporter des changements qui contenteront tout le monde.

Quand à la question scolaire on a « tout espoir » qu'elle sera réglée avant une prochaine session du parlement.

Sur les deux problèmes les plus graves de la politique canadienne, le cabinet Laurier n'a pas encore eu le temps d'adopter une ligne de conduite.

Il sent le besoin de mieux connaître le tarif avant d'y toucher. C'est admettre que le système protecteur n'est pas après tout, aussi radicalement mauvais qu'on l'a prétendu durant les élections et que ceux qui l'ont dénoncé avec tant de violence ne savaient guère ce qu'ils disaient.

Il « espère » que les difficultés scolaires vont s'aplanir. C'est un langage peu conforme aux promesses formelles qui ont été faites par nos candidats libéraux.

Pendant qu'on entretient cette espérance, les fameux six mois s'écoulent rapidement et nos pauvres frères du Manitoba sont comme sœur Anne dans le conte de la Barbe Bleue, ils ne voient rien venir.

### SEANCE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Après le retour des députés à la chambre, on procéda aux affaires du jour. Le bill ordinaire « pro forma » fut présenté et lu une première fois afin de justifier le droit de la chambre des communes d'instituer la législation avant de procéder à la considération du discours du trône.

M. Laurier propose alors que le discours soit considéré vendredi, mais sur la suggestion de Sir Charles Tupper le sujet a été remis à lundi, vu l'absence d'un grand nombre de députés.

Le chef de l'opposition demanda aussi que la correspondance au sujet de la démission du dernier ministre soit déposée sur la table afin de faciliter la discussion sur ce sujet qui serait assurément discuté durant le débat sur l'adresse.

M. Laurier n'était pas préparé à accéder tout de suite à cette demande et le sujet fut abandonné.

M. Laurier, sir Chs. Tupper, sir Richard Cartwright, sir Adolphe Caron et M. Davies ont été nommés pour faire partis du comité pour choisir les comités de la chambre pour la session.

Il y a eu une légère passe-à-arms entre les chefs des partis au sujet de la nomination du comité des débats. M. Laurier dit qu'il se proposait de suivre la coutume d'avoir le comité composé de neuf partisans du gouvernement et de six membres de l'opposition.

Sur ce, sir Charles Tupper remarque que tandis que cette représentation pouvait être proportionnée à la force numérique du gouvernement et de l'opposition respectivement dans le dernier parlement, ce serait une représentation à peine proportionnée à la force des partis actuellement.

M. Laurier dit qu'il avait pensé à tout cela, mais que la disproportion est si minime que ça ne fait pas beaucoup de différence.

En conséquence, le comité des débats a été composé comme suit : MM. Beausoleil, Haley, Charlton, Somerville, Richardson, Seriver, Monet, Ellis, Choquette, pour le gouvernement. MM. La Rivière, Taylor, Earle, Davin, Craig et Bergeron pour l'opposition.

### LA QUESTION SCOLAIRE

Sur la motion d'ajournement sir Charles Tupper se lève et dit :

« Avant que la motion d'ajournement ne soit adoptée, je prends la liberté de demander à l'honorable « leader » du gouvernement si les affirmations contenues dans un des principaux journaux, disant que des négociations sont entamées et en voie de réussite, quant à la question des écoles de Manitoba, sont correctes. L'honorable monsieur sait parfaitement quel intérêt on ressent des deux côtés de la chambre. Je crois pouvoir dire, au nom de tous les membres de cette chambre, que cette malheureuse question devra être réglée d'une manière satisfaisante, dans le plus court délai possible.

Ce serait une source de soulagement pour cette chambre d'apprendre que l'affirmation est fondée, que les négociations avancent et que le résultat sera un arrangement satisfaisant.

M. Laurier répond : « J'ai le plaisir d'informer l'hon. monsieur, que sur mon invitation, le procureur-général du Manitoba est venu en vue d'entrer en négociation avec le gouvernement au sujet de cette importante question. Je ne puis dire plus, pour le moment. L'affaire en est restée là et la chambre s'est ajournée jusqu'à vendredi à 3 p. m.

### SEANCE DU 21 AOUT

M. Wood, de Brockville, posa à la chambre deux questions. L'orateur, profitant de l'occasion, avertit les nouveaux députés que, à moins qu'ils soient présents au moment où ils seront appelés pour présenter eux-mêmes leurs motions ou poser leurs questions, ces motions ou questions seront retranchées de l'ordre du jour, à moins que le gouvernement décide de les remettre à plus tard.

La première question de M. Wood est celle-ci : si c'est l'intention du gouvernement de faire des changements dans les règles concernant la classification des grains pour le Manitoba et le Nord-Ouest pour l'année courante.

Sir Henry Joly, contrôleur du revenu intérieur, répliqua que ce n'est pas l'intention du gouvernement de faire aucun changement dans la classification des grains, ce qui exigerait un amendement à la loi des inspections. Le département s'occupe de plusieurs petits détails que la loi permet de régler dans le département, mais il (sir

Henri) est incapable pour le moment d'affirmer qu'il y aura des changements de faits cette année.

M. Wood demande ensuite si c'est l'intention du gouvernement d'adopter le système métrique des poids et mesures à la place ou le système actuellement en force au Canada.

Le contrôleur répond que ce n'est pas l'intention du gouvernement d'adopter ce système. D'après la section 35e du chap. 104e des Statuts révisés ce système est pratiquement facultatif maintenant.

M. Laurier dit que, quand à la demande de sir Chs Tupper lorsque la motion d'ajournement a été proposée, Son Excellence permet que la correspondance demandée soit déposée sur la table. Elle le sera donc après que le discours sera passé.

Sir Charles suggère que cette correspondance soit mise devant la Chambre avant la passation de l'adresse. Il croit qu'il est d'habitude que des explications soient soumises à un nouveau parlement par le gouvernement ou par l'ex-gouvernement, quelque soit le cas.

M. Laurier a des doutes sérieux sur la constitutionnalité des procédures suggérées, à savoir que la correspondance entre le dernier gouvernement et Son Excellence soit discutée en même temps que l'adresse. Cette correspondance devrait être discutée séparément et non mêlée au débat sur le discours du trône, lequel débat ne doit s'étendre qu'aux sujets traités dans le discours du trône.

M. Laurier ne pense pas non plus qu'il soit nécessaires de donner des explications quand le changement en conséquence est le résultat des élections.

Sir Charles Tupper espère que le leader du gouvernement re-considérera sa décision de ne livrer sa correspondance en question qu'après la passation de l'adresse, vu que le discours du trône touche à cette question de correspondance.

L'incident est là-dessus clos pour le moment.

M. Haggart se lève et attire l'attention du leader du gouvernement, sur une entrevue, avec lui, M. Laurier, rapportée dans le *Chicago Record*. Cette entrevue a été reproduite dans le *Citizen* de mercredi, où il la lue. Les principales déclarations de la politique envers les Etats-Unis, sont celles favorisant un contrôle international conjoint de canaux à eau profonde, entre les grands lacs et le bord de la mer, et dans les eaux intérieures du Canada en échange pour la libre entrée des produits des pêcheries canadiennes sur le marché américain.

M. Laurier répond que l'honorable député est un peu curieux. Bien qu'il me demande de répondre à une entrevue de trois ou quatre colonnes que je n'ai pas lue depuis assez longtemps, je puis cependant lui dire, qu'en substance cette entrevue est correcte.

La chambre s'ajourne après avoir siégé vingt minutes.

## RUMEUR

Le bruit a couru récemment que l'hon. J. I. Tarte avait été chargé d'organiser la campagne électorale provinciale et de percevoir, dans l'intérêt du parti libéral, les fonds nécessaires pour les prochaines élections. Il y a beaucoup de vrai dans cette rumeur. Les allées et venues, ainsi que les entrevues qu'ont eues ici les chefs libéraux, semblent la confirmer.

L'hon. M. Marchand, le chef de l'opposition à la législature de Québec et M. Jules Tessier député à la même législature, étaient ici, lundi. Ils ont eu plusieurs entrevues avec M. Laurier et Tarte.

En se basant sur des renseignements puisés à bonne source, on a raison de croire que les chefs libéraux ont réussi à prélever, dans l'intérêt de leur parti, des souscriptions destinées à la prochaine campagne électorale dans la province de Québec.

Le parti libéral se prépare à faire un effort suprême pour s'emparer du pouvoir à Québec. Mais jusqu'à présent il n'y a pas de mouvement d'ensemble à cause des discussions très sérieuses qui existent dans le parti libéral provincial.

Les rumeurs au sujet de la rentrée de M. le sénateur Gagnon dans la politique sont fondées. Mais plusieurs libéraux s'insurgent contre cela et sont en même temps opposés à l'intervention de M. Tarte dans l'organisation de la campagne provinciale. La question du chef du parti est la principale cause de ces dissensions.

Bon nombre de libéraux sont d'opinion que M. Marchand n'est pas assez roué pour diriger avec succès la prochaine bataille électorale, car ils admettent que les élections provinciales n'auront pas lieu sous des auspices aussi favorables au parti libéral que les élections fédérales.

## La Compagnie d'Exposition de Montréal

Nous recevons l'avis suivant de la Cie d'exposition de Montréal, 30 juillet 1896 :

L'incendie qui s'est déclaré sur les terrains de l'exposition n'empêchera en rien l'exposition d'avoir lieu aux dates spécifiées, c'est à dire du 11 au 19 septembre, 1896, S. C. Stevenson, gérant et secrétaire.

Les entrées seront fermées le 31 août. Veuillez les faire parvenir au plus tôt.

## AVIS

M. le Docteur S. P. Cooke est parti mardi dernier pour les côtes du Pacifique. Il sera absent durant deux mois. Il désire que toutes les personnes endettées envers lui et qui ont reçues leurs comptes de bien vouloir les payer à M. R. A. Helmer, pharmacien, rue Principale, Hull, ou 108 rue Kent Ottawa, le plus tôt possible!

## Vulgarisation scientifique et médicale

## JOURNAL de la SANTÉ

« Santé Publique » et « Médecine Illustrée »

REUNIS  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

BUREAUX :—5, Boulevard Montmartre, Paris, France.

### ABONNEMENTS

France ..... Un an 5 fr. 6 mois 4 fr.  
Union Postale ..... 5 fr. — 5 fr.  
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Joindre 0 f. 50 à toute demande de changement d'adresse.—Abonnement dans tous les bureaux de poste France et Etranger.

Directeur Fondateur :  
MARC DE ROSSIÉNY

Administrateur :  
LOUIS BOURNE,  
Officier de l'instruction publique.

### PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT D'OTTAWA  
COUR SUPERIEURE

LE SEPTIEME JOUR D'AOUT 1896.

Présent :—L'HON. H.G. MALHIOT,  
J. C. S.

P. ARTHUR SEYBOLD,  
Créancier Demandeur.

vs.  
ANDREW HAMILTON,  
Défendeur-failli.

A la requête du créancier demandeur, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du défendeur failli soit tenue devant l'un des Juges de cette Cour Supérieure, au palais de Justice, en la salle d'audience, en la cité de Hull, district d'Ottawa, JEUDI, LE VINGTIEME JOUR D'AOUT courant, à DEUX heures de l'après midi, pour donner leurs avis touchant la nomination d'un curateur et des inspecteurs aux biens cédés du dit failli.

Par ordre,  
T. J. O. GRONDIN,  
Député Protonotaire

Cour Supérieure, }  
District d'Ottawa, }

### PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT D'OTTAWA  
COUR SUPERIEURE—No 118

WILLIAM A. ALLAN,  
Demandeur.

vs.  
ISABELLA MARTIN, veuve de feu John Plunkett, en son vivant de la Cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, elle étant ci devant de la ville d'Aylmer, district d'Ottawa, et maintenant de lieux inconnus.

Défenderesse.  
ET  
WILLIAM MARTIN & al,  
Tiers Saisie.

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans les deux mois.  
Hull, 8 Août 1896.

T. J. O. GRONDIN,  
D. P. C. S.

T. P. FORAN,  
Avocat du demandeur.



